

## 2008/718 - LES LIONS DU SPORT (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«A côté des grands clubs phares de la ville et de l'agglomération, existe un tissu associatif très dense qui agit la plupart du temps dans la proximité au bénéfice de nos concitoyens.

Pour l'année 2008, l'opération "Lions du Sport" a été reconduite afin de récompenser les associations et clubs de quartier, dans chacun des neuf arrondissements, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel.

Je vous rappelle le mécanisme d'attribution de cette aide financière : cinq « Lions du sport », par année, trois associations ou clubs au maximum pouvant être retenus pour chaque « Lion du Sport », sur la base des répartitions suivantes :

- soit 2 000 € pour un seul bénéficiaire ;
- ou
- soit 2 fois 1 000 € pour deux bénéficiaires ;
- ou
- soit 2 fois 500 € et 1 000 € ou deux fois 750 € et 500 € pour trois bénéficiaires.

Par délibérations du Conseil municipal des 18 février 2008, 23 juin 2008 et 15 septembre 2008, ont été respectivement attribués le premier, les deuxième et troisième et le quatrième « Lions du Sport ».

Je vous propose d'accepter les subventions au titre du mois d'octobre 2008, soit au total 18 000 € pour ce cinquième « Lions du Sport ».

Je vous informe que dans le cadre des « Lions du Sport » du mois de février 2008 (délibération du Conseil municipal du 18 février 2008) la somme de 1 000 € destinée à la section bridge de l'Association « L.O.U. Omnisports » n'a pas été versée à cette section dans la mesure où le Tribunal de Grande Instance de Lyon avait ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de ce club omnisports.

Cette subvention de 1 000 € constitue une somme disponible dans l'enveloppe budgétaire « Lions du Sport » que je propose d'attribuer à la nouvelle association L.O.U. Bridge.»

Vu l'avis émis par les 9 Conseils d'arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse, Sports et Vie Associative ;

**DELIBERE**

1 – Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Association L.O.U. Bridge.

2 – Les autres subventions sont allouées aux clubs indiqués dans le tableau ci-dessous :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>
<b>BB CLUB BB0233</b>	<b>ESPERANCE STE-BLANDINE BASKET ES0580</b>	<b>DOJO OLYMPIC DO0750</b>	<b>PETANQUE DES CANUTS PE0200</b>	<b>CERCLE BOULISTE DU POINT DU JOUR BO0566</b>	<b>C.L.A.R. Basket-Ball CE0211</b>	<b>ALGM Section Gymnastique AM0200</b>	<b>ECOLE DE BOWLING LYON 8<sup>e</sup> "018408"</b>	<b>FAVORITE BOULE "010091"</b>
1 000 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	750 €	1 000 €	750 €	750 €
Aide financière pour leur participation aux championnats d'Europe	Aide financière pour le tournoi de basket organisé courant octobre	Aide financière aux frais de déplacement de la section enfants et adolescents pour un stage aux Ouches en juillet 2008	Aide financière pour le soutien à l'organisation du 10ème festival de Pétanque du mois d'août place Tabareau à Lyon	Aide financière pour l'implication du club dans la réussite du Forum des Associations auprès de l'Offisa et pour tout leur travail de logistique	Aide financière pour le soutien de leur équipe première évoluant en Régional masculin	Aide financière pour le déplacement aux Championnats de France à Wasquehal les 7 et 8 juin 2008 de deux équipes	Aide financière pour l'organisation de nombreux tournois engendrant des frais	Aide financière pour l'association ne bénéficiant pas de subvention de fonctionnement
<b>GENERATION S ROLLER GE0199</b>	<b>LA FRATERNELLE DE PERRACHE FR0324</b>	<b>ASSO ANCIENS GYMNASTES ET TTES DISCIPLINES AS0368</b>	<b>LYON SAVATE BF0300</b>	<b>CLUB SPORTIF CHARCOT Tennis de Table CH0801</b>	<b>JUDO CLUB LUGDUNUM JU0202</b>	<b>LES ARCHERS DU LUGDUNUM VII AR3115</b>	<b>CLAN SPELEO DES TROGLODYTE S "000556"</b>	<b>ZHONG HUA WUSHU PAI ZH0806</b>
1 000 €	1 000 €	500 €	500 €	750 €	500 €	1 000 €	750 €	750 €
Aide financière pour l'organisation d'une compétition	Aide financière pour le Grand Prix de Perrache organisé le 5 juillet 2008	Aide financière pour l'achat de récompenses et l'organisation de compétitions de gymnastique pour la saison 2008/2009	Aide financière pour le soutien à l'action éducative menée auprès des jeunes	Aide financière pour tout le travail fait par ce club pour hisser les couleurs du 5 <sup>e</sup> arrondissement	Aide financière pour l'organisation de la traditionnelle remise des médailles du club	Aide financière pour l'organisation des Championnats Départementaux saison 2008/2009 au gymnase Gabriel Rosset et l'achat de matériel	Aide financière pour l'association ne bénéficiant pas de subvention de fonctionnement et utilisant un matériel coûteux à renouveler régulièrement	Aide financière pour l'association ne bénéficiant pas de subvention de fonctionnement
		<b>A.S.U.LYON BASKET AS0258</b>	<b>A.L. CROIX- ROUSSE Section Tennis de Table AM0209</b>	<b>OFFISA DU 5<sup>e</sup>me ARRDT OF0804</b>	<b>CERCLE BELLECOMBE LYON CE5922</b>		<b>FIGHTERS 69 "012217"</b>	<b>COMITE CULTUREL ET SOCIAL DE LA VALLONNIE RE</b>
		1 000 €	1 000 €	750 €	750 €		500 €	500 €

		Aide financière pour l'achat de matériel et de jeux de maillots	Aide financière aux frais de déplacement pour les sportifs de haut niveau	Aide financière pour permettre à l'Offisa de compléter la mise en place de son programme d'organisation des sports par la tenue du Forum des Associations	Aide financière pour l'achat de matériels spécifiques pour les équipes des catégories "jeunes"	Aide financière pour l'association ne bénéficiant pas de subvention de fonctionnement	Aide financière pour l'association ne bénéficiant pas de subvention de fonctionnement
--	--	---	---	---	--	---	---

3 – Le montant total de ces subventions, soit 19 000 € (1 000 € + 18 000 €) sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2008, ligne de crédit 3538, à l'article 6574 - fonction 40, programme SPF41, opération SPF411.

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD